



## Contrat Tisanes et Herbes aromatiques



Le contrat suivant est passé entre :

NOM des producteurs	Vanessa VITAL
Adresse	33320 Le Taillan Médoc
Téléphone	06 72 77 96 70
Raison Sociale	Le Jardin Ti'Zen
E-mail	lejardintizen@outlook.fr - Facebook / Instagram : <a href="https://www.instagram.com/lejardintizen/">https://www.instagram.com/lejardintizen/</a>
Et l'amapien	Nom.....

### AMAPIENS RÉFÉRENTS

Sandra BOUYSSOU ☎ 06 37 33 99 03

### L'Amapien

- ▮ S'engage à respecter la charte des AMAP,
- ▮ A participer à la vie de l'AMAP
- ▮ À faire au moins une commande trimestrielle
- ▮ À être solidaire du producteur dans les aléas de la production
- ▮ S'engage à venir récupérer les produits sur le lieu de distribution aux jours et heures convenus
- ▮ À prévenir en cas d'empêchement et (ou) s'organiser pour faire venir récupérer sa commande

### La productrice Vanessa VITAL

- ▮ S'engage à respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.
- ▮ S'engage à fabriquer ses tisanes et herbes aromatiques avec des produits issus de l'agriculture biologique.
- ▮ À remettre la commande aux responsables de l'Amap et à fournir les quantités commandées
- ▮ À livrer la commande à la Salle du Forum des Associations au Haillan.

### Termes et modalités de l'engagement

- Le présent contrat est élaboré pour l'année 2025
- La distribution aura lieu dans le hall du Forum des Association du Haillan
- La loi française est la loi applicable
- Un délai de rétractation de 7 jours est prévu à compter de la date de signature du contrat.
- Un préavis de 4 semaines doit être déposé auprès du conseil collégial de l'Amap'Haillanaise en cas de résiliation, en conformité avec le règlement intérieur.

Fait en 2 exemplaires, à Le Haillan, le ...../...../2025

Nom, prénom et signature du producteur

Nom, prénom et signature du consommateur

Contrat tisanes et aromatique 2025